

RESIDENCE DU RWANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 92 / ITN.

M

Objets

Demande Barabanza Anastase.-

Transmis à Monsieur le Résident du Rwanda à Kigali, avec avis favorable, la demande ci-annexée émanant du nommé Barabanza Anastase, résident sur la colline Mpungwe, en territoire d'Astrida tendant à obtenir une patente pour le commerce de détail.

L'intéressé réplit les conditions requises sur la matière.

Astrida, le 12 janvier 1951.-  
L'Administrateur Chef de Territoire,  
I. REISDORFF,

10 

